

La Lettre des Amis du Mézenc

N°49
juillet 2002

Les Amis du Mézenc

Siège social : Maison des Associations 07000 Privas
Adresse postale et adhésions : chez Claude Revol, 7, rue des Lilas, 38550 St-Maurice-l'Exil
CCP : 1 776 52 H Grenoble
Secrétariat : Michel Bournaud, 5, La Colombe, 69630 Chaponost

La lettre des Amis du Mézenc, **organe de l'association "Les Amis du Mézenc"**
supplément aux "*Cahiers du Mézenc*",
n°ISSN : 1244-4073

Vous recevez cette Lettre parce que :

-vous êtes adhérent à l'association des Amis du Mézenc à jour de cotisation pour l'année 2001-2002. Cette *Lettre* est la quatrième et dernière livraison de l'exercice. Il est temps pour vous de réadhérer .... O

-vous avez adhéré à notre Association entre le mois de janvier 2002 et le 4 mai 2002. Vous avez reçu deux ou trois *Lettres* à ce titre, vous pouvez réadhérer dès aujourd'hui afin de faciliter le travail du secrétariat. .... O

-vous êtes l'ami(e) d'un Ami(e) du Mézenc qui pense que vous pouvez vous joindre à nous .... O

-vous représentez une institution, une association, une collectivité, etc... que nous informons sur notre activité. Vous soutiendrez notre action en adhérant personnellement ou au nom de votre organisme ;.. O

Billet

Une association patrimoniale n'est pas un parti qui détermine son action selon un programme et une ligne. Les 549 adhérents de l'association des Amis du Mézenc ne partagent pas tous les mêmes idées, y compris sur le patrimoine et on ne demande pas à tous les Amis d'être les amis de tous les Amis. Et c'est tant mieux ! Au moment où les Amis du Mézenc entament leur seizième année d'existence, il faut se réjouir de la vitalité du débat entre ses membres, pour peu que celui-ci soit attentif à tous les points de vue exprimés et qu'il préserve ce qui fait notre force : le projet de faire de notre patrimoine un vecteur de l'identité et du développement local et de sa célébration l'occasion de rencontres et d'échanges sans cesse renouvelés comme l'expriment si bien chaque année notre soupe au chou et la publication des *Cahiers du Mézenc*.

****

Réflexion collective à propos des projets d'installation d'éoliennes

Comme nous l'avions annoncé dans la dernière *Lettre*, le Conseil d'administration des Amis du Mézenc du 15 juin dernier a consacré une partie de ses travaux à une réflexion collective à propos des projets d'installation d'éoliennes évoqués récemment par la presse locale.

Quelques adhérents nous ont fait savoir leur réticence, voire leur opposition à ces projets. Ils nous ont demandé de prendre position. D'autres sont plutôt même franchement favorables à ces projets.

L'association des Amis du Mézenc, association à vocation patrimoniale, n'a pas pour habitude de prendre parti dans les débats qui n'intéressent pas sa vocation : par exemple, les politiques locales en matière d'équipement ou encore le débat sur les ressources en énergie à promouvoir. D'autres sont plus légitimes ou plus qualifiés pour en traiter. Ce n'est que sous l'angle du patrimoine que l'Association se croit habilitée à apporter un éclairage, fruit de la réflexion de ses membres. Cette première contribution du C.A. pourra être complétée ultérieurement par une tribune dans les mêmes colonnes.

*
* *

Un projet d'installation d'éoliennes peut être analysé de différents points de vue :

- 1 Comme un apport énergétique à l'échelle du monde, de la France, du massif du Mézenc ou de telle ou telle commune.
- 2 Comme l'utilisation d'une ressource locale spécifique. D'autres ont le soleil, l'or blanc, le pétrole, l'eau de source ou de baignade. Nous avons le vent. Qu'en faisons-nous ?
- 3 Comme un objet qui modifie qualitativement le paysage, positivement ou négativement.
- 4 Comme une machine qui engendre des nuisances spécifiques mais qui peut aussi en contrepartie en supprimer d'autres.
- 5 Comme un équipement dont la signification pour la collectivité locale est liée à sa taille. Le débat n'est alors plus un débat de principe mais un débat d'échelle.
- 6 Comme le signe d'une participation à la modernité pour une région qui peut estimer qu'elle n'a pas eu souvent l'occasion de démontrer qu'elle était apte à épouser son temps.
- 7 Comme une ressource fiscale à l'échelle du massif ou de telle ou telle commune, permettant des économies d'impôt ou, à l'inverse, autorisant des investissements dans le cadre du développement local.

Ce questionnement n'est pas exhaustif. Il reprend les axes de notre discussion. D'autres éclairages sont possibles. En attendant, nous pouvons détailler ces différentes questions.

1- L'installation d'éoliennes sur le Mézenc est une contribution locale à un problème global (à l'échelle nationale comme planétaire). Nous ne sommes pas compétents en tant qu'association sur ce point. Signalons simplement les positions extrêmes

- Pour : tout équipement visant à produire de l'énergie renouvelable (durable) est positif quelle que soit la hauteur de sa contribution à l'approvisionnement en énergie. C'est une question de survie à moyen terme pour l'espèce humaine si l'on entend donner à chacun sa juste part de

l'énergie nécessaire. L'énergie éolienne est, en outre, une énergie pacifique dispersée.

- Contre : l'énergie éolienne ne pourra apporter qu'une contribution à la marge face aux besoins, et au prix d'un saccage de l'environnement et en particulier des sites encore préservés comme le Mézenc.

Nous reviendrons sur cet argument au point 3.

2 - Le vent est une ressource du massif du Mézenc à exploiter. Elle vient compléter les deux autres leviers du développement local : l'agriculture et ses produits à haute valeur ajoutée (le Fin Gras, la pomme de terre demain, etc...) et le tourisme vert de grands espaces. Deux options s'opposent :

- Pour : il faut faire d'un apparent handicap : le vent, la burle qui isole, un atout du développement en imposant une image positive du Mézenc comme pays du vent. C'est une ressource économique qui engendre des emplois de maintenance, des revenus de rente (la vente de l'électricité, des taxes professionnelles qui permettent à leur tour de faire du développement en offrant des contre-parties pour les programmes de subventions, en finançant des postes d'agents du développement) et des effets "induits" par la valorisation des éoliennes sur un plan touristique (fête du vent, maison thématique sur le thème du vent et ses déclinaisons).

- Contre : cette prétendue ressource est contre productive par rapport à l'image du Mézenc. -Le vent ne peut être exploité touristiquement. Les éoliennes ont une image moderniste *a contrario* de l'image du Mézenc comme pays de tradition. Si l'on examine cette objection, il faut réfléchir sur ce qu'est une tradition. Ce qui nous amène au point suivant.

3 - Les éoliennes sont un objet nouveau dans le paysage. Soit elles lui portent atteinte. Soit elles sont neutres. Soit encore, elles le magnifient.

Cette interrogation est la plus sensible chez les opposants aux projets d'éoliennes. C'est sur ce thème privilégié qu'on aborde, dans les courriers reçus, la question en stigmatisant les éoliennes comme un projet portant atteinte au paysage et à l'environnement.

Le préalable dans ce débat est celui de la définition du paysage, de la conception qu'on a de ce dernier.lorsqu'on évoque les paysages du Mézenc.

Certains voient d'abord dans le paysage l'effet d'une nature quasi immuable. Il s'agit alors de préserver un sanctuaire, voire une création au sens quasi religieux. On peut s'interroger sur cette écologie comme religion moderne fondée sur le mythe de Noé, homme sauvant la création divine.

D'autres voient dans le paysage un environnement à préserver. Certes, le paysage est en grande partie le produit de l'activité humaine - pas de paysages du Mézenc sans paysans, mais cette activité est conçue comme figée. La tradition agricole est conçue comme traditionaliste. Le respect des paysans qui sont depuis devenus agriculteurs puis exploitants agricoles, conduit ceux qui se réclament de cette préservation de l'environnement, à ignorer, à ne pas voir (au sens premier du terme) tous les produits de l'activité agricole qui ont transformé cet environnement et ont plus objectivement "dégradé" le paysage que les futures éoliennes : hangars en tôle, tunneliers, ballots d'ensilage, mais aussi nouvelles cultures, nouveaux procédés, etc... qui attestent de la modernité de la campagne du Mézenc et pourraient êtres considérés comme des atteintes au paysage. Bref, le paysage n'a pas cessé de changer. Il faut alors se demander pourquoi ces atteintes ne sont pas également dénoncées. N'est-ce pas parce que le paysan reste pour beaucoup le seul légitimé à transformer la campagne puisqu'il est le véritable créateur de celle-ci ? Si l'on suit le raisonnement de ceux qui combattent le principe même des éoliennes comme atteinte au paysage, doit-on alors dans le même mouvement démonter les remontes-pentes, supprimer les lignes électriques, etc... Les membres du C.A. remarquent aussi que cette position est plutôt le fait de résidents secondaires urbains.

D'autres encore adoptent le point de vue selon lequel le paysage est un produit humain, que la nature est d'abord culture (dans les différents sens du mot). De ce point de vue, un objet n'est pas du seul fait de sa nouveauté et de son irruption dans le paysage, un scandale. La question principale est pour eux celle de la légitimité des différents groupes d'acteurs à se saisir du thème de la défense du paysage. Ceux qui sont du pays sont-ils les seuls ou les plus fondés à pouvoir en parler ? Parmi ceux-ci les agriculteurs doivent-ils avoir une voix prépondérante ? Sinon, au nom de quoi d'autres (extérieurs) sont-ils qualifiés pour en parler ?

4 - Les éoliennes apportent des nuisances spécifiques mais peuvent aussi en éliminer d'autres.

S'agissant des nuisances, le débat est technique et se résume souvent au dire d'un expert contre le dire d'un autre. On peut, à notre modeste échelle, tenter de les dénombrer et de les classer.

- Les nuisances visuelles (outre le point 3, l'effet stroboscopique, par exemple). La rotation des pales de l'éolienne fixées trop longtemps serait néfaste à la vision. A quoi d'autres rétorquent que le soleil aussi et qu'il suffit de ne pas le fixer.

- Les nuisances sonores. Il faudrait plutôt que d'évoquer des hauteurs de décibels sans plus de précisions, donner les clés de lecture scientifique de ces résultats.

- Les nuisances économiques. La dégradation du paysage amènerait une dégradation de la valeur foncière et locative du bâti, mais, paradoxalement chez certains contempteurs des éoliennes qui font feu de tous bois, celles-ci provoqueraient un renchérissement des terres.

Sur l'ensemble de ces points des réponses techniques sous forme d'études existent. Leur exploitation à des fins partisanes dans un sens comme dans l'autre fait quelquefois problème.

Enfin, l'installation d'éoliennes peut offrir un début d'alternative aux énergies non renouvelables. Ceux qui sont hostiles à l'implantation d'éoliennes soulignent qu'il faudrait des milliers et des milliers d'équipements pour remplacer l'énergie nucléaire. Ils invitent à explorer les voies de l'économie d'énergie. Mais pour être vraiment crédible sur ce terrain, il faut dire à quoi il nous faut renoncer. Au chauffage électrique ? Au 4 x 4 ? Au congélateur ? etc... Comment un meilleur partage mondial de l'énergie est-il possible ? Et aussi dire si l'on entend durablement condamner les habitants de la vallée du Rhône (et d'ailleurs) au voisinage des centrales nucléaires, quitte, comme il a pu être dit, à y concentrer les nuisances. Il faut des réponses précises à ces questions si l'on ne veut pas que le refus des éoliennes au nom de la préservation du paysage et de l'environnement ne prenne l'allure d'un

discours égoïste de défense d'une rente paysagère.

5 - Comme un équipement dont il faut déterminer la bonne échelle (ou dimension) qu'il s'agisse de :
- l'emplacement (les emplacements),
- la grandeur (quelques unités, un parc, des champs entiers...),
- l'initiative (privée, communale ou intercommunale),
- la gestion et les retombées (privée, communale ou intercommunale),
- les effets induits en terme de synergie économique.

Le débat n'est alors plus un débat de principe (pour ou contre les éoliennes) mais un débat d'échelle. Qui doit être à l'initiative ? Qui doit assurer la maîtrise d'ouvrage ? Combien d'éoliennes ? Où ? À quoi destiner les retombées financières ? C'est aux élus du massif du Mézenc que revient l'initiative d'imposer la forme la plus large et la plus collective possible à ce débat.

6 - L'installation d'éoliennes est un signe de modernité pour une région qui peut estimer qu'elle n'a pas eu souvent l'occasion de démontrer qu"elle était apte à épouser son temps. À l'instar des éleveurs du Fin Gras qui se réclament de savoir-faire ancestraux et sont parmi les premiers en Europe à mettre en place une traçabilité de leurs produits selon une méthode d'identification génétique développée par un grand laboratoire, la tradition peut se conjuguer avec la modernité. C'est même souvent une clé pour la réussite des actions de développement durable. Une éolienne ou un groupe d'éoliennes pourrait être le signal, voire l'emblème choisi par toute une communauté pour signifier son inscription dans la modernité sans renoncer à ses traditions et à son passé.

7 - Les éoliennes sont une bonne opportunité. Développons cette rente de situation pour bénéficier des retombées fiscales. Deux conceptions de l'utilisation de la rente peuvent s'affronter :
- une conception "saoudienne" : favorisons le contribuable local en baissant ses impôts grâce à cette manne. Cela permettra aussi de financer le goudronnage des chemins des résidents secondaires !
- une conception en faveur du développement durable (le vent a plus d'avenir que le pétrole) : utilisons cette rente pour financer des projets de développement que nous sommes dans l'incapacité de promouvoir faute de ressources propres.

On le voit le débat est complexe, les dimensions du problème nombreuses, les conséquences des décisions à prendre importantes pour l'avenir du Massif. Il faut en cette affaire éviter la querelle des anciens et des modernes tant le nouveau et l'ancien ne sont pas des valeurs en soi. Il n'est pas dans l'habitude de l'association des Amis du Mézenc d'esquiver les questions. Il n'est pas non plus dans leur habitude d'y répondre sous forme de mots d'ordre. Le principal est dans la réflexion collective. Continuons.

****

Qui sont les Amis du Mézenc ?

L'exercice 2001-2002 terminé le 4 mai dernier (nous conservons cette date repère même si notre bilan comptable est désormais calé sur l'année civile, ceci afin de faciliter les comparaisons)

Nous avons eu cette année 549 adhérents à jour de cotisation, soit une progression de 3 % par rapport à l'exercice précédent (533). Ces adhérents sont issus de 51 départements (42 l'année dernière).

Plus du quart d'entre eux (156, 28,4 % résident en permanence sur le territoire du Massif, et 43,9 % (241) en Ardèche ou en Haute-Loire. Les adhérents Rhône-Alpes représentent 56,3 % de l'effectif (309) alors que les adhérents des autres départements (hors Rhône-Alpes et Haute-Loire) concourent pour 26,2 % à l'effectif. Les adhérents habitant des pays étrangers sont au nombre de 11 pour six pays différents.

Dans l'ensemble cette répartition est remarquablement stable d'une année sur l'autre. Des tendances se dégagent toutefois. Les adhérents habitant le versant altiligérien du massif sont de plus en plus nombreux au regard de l'effectif homologue ardéchois. Ils représentaient 23,5 % des adhérents du massif il y a 5 ans. Ils comptent aujourd'hui pour 35,3 % de ce total.

L'adhésion à l'association des Amis du Mézenc reste largement le fait de gens du pays ou d'originaires, natifs ou descendants. Il est encore ici vérifié le rôle important de la diaspora du Mézenc dans la construction d'une identité de massif.

****

Animations de l'été

Nuit du 4 août

Nous aurons besoin cette année comme les années précédentes, de tous les concours pour organiser la soupe aux choux de la nuit du 4 août. Préparer, aménager, accueillir, mais aussi démonter, laver la vaisselle, ranger, choses qui mobilisent moins. Nous faisons appel à toutes les bonnes volontés. Prenez contact avec le secrétariat de l'Association ou un des membres du conseil d'administration pour signaler votre participation à l'une des tâches programmées.

**
*

Pinchous du Mézenc

Les soixante Pinchous du Mézenc sont convoqués le *dimanche 4 août* à 11 heures 30 précises au café Pailhès à Borée afin d'élire la promotion 2002. Les absences non motivées à ce cérémonial seront sanctionnées sous la forme d'un tribut liquide aux présents de la part de ceux qui imaginent qu'un honneur peut aller sans devoir. Faut-il rappeler à tous les porteurs de lauze qu'ils assument d'abord une charge ?

**
*

Veillée contes

Une veillée contes sera organisée par les Amis du Mézenc le *mardi 13 août* 2002 à Borée à partir de 20 heures 30. Elle sera animée par Michel Bournaud qui dédicacera à cette occasion son dernier livre « *Les contes du Jardin* ». On peut se procurer ce dernier auprès de l'auteur, au secrétariat de l'association (prix : 15 euros)

**
*

Bourse des généalogistes

Nous convions tous nos amis généalogistes à une rencontre échange le *vendredi 16 août* à Borée à partir de 10 heures du matin. Jusqu'à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

**
*

Programme des Randonnées

Jeudi 1er août : Périple du Gouffre de l'Enfer. Départ 9h place de Borée, en voiture jusqu'au parking vallée de l'Escoutay. Prévoir pique-nique et chaussures de marche (sol caillouteux inégal). Retour à Borée 17 h 30. Renseignements complémentaires auprès de Henri VIDAL, 04 75 65 12 62.



La Lettre des Amis du Mézenc

N°50
octobre 2002

Compte tenu de l'ampleur des réponses à notre contribution au débat sur les éoliennes, nous reportons à la prochaine *Lettre* nos rubriques habituelles.

A propos des projets d'installation d'éoliennes

Nous présentons ici les réflexions reçues de nos membres faisant écho à la discussion sur les projets d'installation d'éoliennes sur le massif du Mézenc.

Les Amis du Mézenc

Siège social : Maison des Associations 07000 Privas
Adresse postale et adhésions : chez Claude Revol, 7, rue des Lilas, 38550 St-Maurice-l'Exil
CCP : 1 776 52 H Grenoble
Secrétariat : Michel Bournaud, 5, La Colombe, 69630 Chaponost

***La lettre des Amis du Mézenc*, organe de l'association "Les Amis du Mézenc"**
supplément aux "*Cahiers du Mézenc*", n°ISSN : 1244-4073

Vous recevez cette Lettre parce que :

-vous êtes adhérent à l'association des Amis du Mézenc à jour de cotisation pour l'année 2002-2003. Cette *Lettre* est la première livraison de l'exercice........O

-vous avez adhéré à notre Association entre le mois de janvier 2002 et le 4 mai 2002. Vous avez reçu trois *Lettres* à ce titre, vous pouvez réadhérer dès aujourd'hui afin de faciliter le travail du secrétariat. ....O

-vous êtes l'ami(e) d'un Ami(e) du Mézenc qui pense que vous pouvez vous joindre à nous ....O

1. Accueil d'innovations au XIXème siècle.

Voici d'abord deux documents historiques fournis par Henri Vidal, membre du Conseil d'Administration des Amis du Mézenc. Henri Vidal présente ces documents, « dont le temps prouve à quel point leurs auteurs se trompaient », comme indispensables à la réflexion collective. Cette double réflexion n'a pas 200 ans encore, mais elle donnait avis sur deux éléments qui allaient bouleverser le ronron de la société : le chemin de fer et l'éclairage public».

1.1 - <u>Opposition à l'usage du gaz pour l'éclairage public</u> (28 mars 1819)

Article de la *Cölnische Zeitung*, reproduit par H. PONICKE, *Quellen zur Geschichte des 19 Jalirhunderts* (Paderborn, F. Schöningh, 1954), p. 16-17. Trad.

Le gaz d'éclairage devait apporter de grands changements dans la vie urbaine, mais son usage ne se répandit pas facilement. Découvert vers 1785 par le français Philippe Lebon, le gaz ne connut ses premières applications pratiques que vers 1805 et les progrès en furent lents» : Londres commença à s'éclairer au gaz en 1810, à Paris les premiers essais eurent lieu en 1818, et à cette date encore des oppositions parfois curieuses se manifestaient contre la nouvelle découverte.

Tout éclairage des rues par le gaz est condamnable :
1° pour des raisons théologiques; car il est une atteinte à l'ordre divin...;
2° pour des raisons juridiques, parce que les frais d'installation de cet éclairage seront supportés par des contributions indirectes... ;
3° pour des raisons médicales : les émanations d'huile et de gaz sont nuisibles à la santé des personnes délicates et nerveuses et provoquent aussi de nombreuses maladies ; en rendant plus commode et plus agréable le séjour nocturne dans les rues, il est cause chez les promeneurs de rhume, toux et refroidissement... ;
4° pour des raisons philosophiques : la moralité est dégradée par l'éclairage au gaz. La lumière artificielle dissipe dans les cœurs la crainte de l'obscurité qui retient les faibles de commettre maints péchés. Cette clarté rend le buveur plus assuré, car celui-ci fait bombance jusqu'à la nuit dans les tavernes, et elle accouple les amoureux...;
5° pour des raisons de police : elle rend les chevaux peureux et les voleurs audacieux... ;
6° pour des raisons économiques : pour l'huile ou le charbon de terre de cet éclairage, chaque année une somme importante part vers l'étranger, ce qui amoindrit la richesse nationale...;
7° pour des raisons politiques : les fêtes publiques ont pour but de stimuler le sentiment national, les illuminations conviennent parfaitement pour cela. Mais cet effet s'épuise s'il est émoussé par une quasi illumination de toutes les nuits...

1.2 - <u>Une opinion anglaise sur les chemins de fer</u> (25 mars 1825)

Article de la *Quarterly Review* de mars 1825 sur le projet de chemin de fer de Liverpool à Manchester, reproduit par ASPINALL et A. SMITH, p. 549. Trad. J. DEGEORGE.

Si, en 1814, Stephenson avait pratiquement mis au point la construction d'une locomotive à vapeur, la première ligne de chemin de fer ouverte au public en 1825 n'utilisait encore que la traction animale (entre Darlington et Stockton dans le nord de l'Angleterre). Mais avant même l'inauguration officielle de cette voie, fixée au 27 septembre 1825, des ingénieurs avaient présenté des projets de construction d'autres lignes utilisant la traction à vapeur. Ils se heurtèrent à l'hostilité d'une large partie de l'opinion anglaise, comme le montre cet article extrait d'un grand journal tory.

Quant à ces gens qui envisagent l'extension à tout le royaume de chemins de fer qui remplaceraient les canaux, chariots, malles-poste, diligences et chaises de poste, bref, tous les autres moyens de transport sur terre et sur eau, nous estimons qu'ils ne méritent pas la moindre attention, ni eux, ni leurs projets visionnaires. La grossière exagération de la puissance des locomotives à vapeur, ou pour parler clairement, de la machine à vapeur, peut tromper un certain temps, mais doit se terminer par la confusion de ceux dont je parle... Nous trouvons un compatriote de M. Telford[1], qui écrit ces

lignes : « On nous transportera à raison de 400 miles[2] par jour, avec tout le confort dont on jouit sur un bateau à vapeur, mais sans le malaise causé par le mal de mer, et sans courir le danger d'être brûlé ou noyé. Il est, certes, réconfortant pour ceux que l'on va faire tourbillonner à la vitesse de dix-huit ou vingt miles à l'heure grâce à une machine à haute pression, de s'entendre dire qu'il n'y a aucun risque de mal de mer sur la terre ferme, qu'ils ne seront ni ébouillantés, ni noyés par l'explosion de la chaudière et qu'il est inutile de se demander s'ils se feront tuer par les projections d'éclats ou déchiqueter par la rupture d'une roue...

[1] *Célèbre ingénieur, né à Londres l757-1834) constructeur de nombreux ponts, aqueducs, canaux, etc...*

[2] Le mile anglais vaut l609 m.

2. Réflexions sur l'énergie

La question des éoliennes amène à réfléchir sur la cause même de leur projet d'installation : la production et la consommation d'énergie. On ne souligne plus assez aujourd'hui, même pas les écologistes, que tous les projets et toutes les politiques concernant la production d'énergie sont promis à l'échec si on ne met pas en priorité immédiate, non pas comme c'est le cas l'augmentation de la production d'énergie, mais la *diminution*, ou au moins la stagnation, *de sa consommation* . Or cela va de mal en pis, devant l'indifférence à peu près générale.

Quelques exemples. Depuis dix ans, nous avons à peu près doublé la production de nos déchets, pour une part importante à cause des emballages inutiles. Cela coûte de l'énergie pour produire les matériaux qui vont devenir ces déchets et cela coûte aussi de l'énergie pour traiter ces déchets. Avons-nous réellement besoin de tout ce qui va produire ces déchets ? C'est le progrès, dit-on. Mais sommes-nous deux fois plus heureux depuis dix ans, grâce à ce doublement de nos déchets ?. Bien sûr le traitement des déchets, leur tri, leur recyclage a fait du progrès, mais ce progrès coure loin derrière l'augmentation de la production des déchets. Là encore c'est un combat perdu d'avance si on ne prend pas le problème à la base, c'est-à-dire si on ne cherche pas en premier à diminuer notre production d'ordures et de déchets, en particulier par le recyclage, mais aussi par le choix d'objets qui durent plus longtemps, de techniques économes d'énergies, de procédures évitant le gaspillage.

Autre exemple, plus mondial cette fois : selon la FAO, l'ensemble des forêts existantes dans le monde couvrent un peu moins de 4 000 millions d'hectares, pour la majorité des forêts dites anciennes, ou primaires, dans lesquelles l'homme était, jusqu'à une époque récente, encore peu intervenu (exemple : la forêt amazonienne). Or près de 200 millions d'hectares ont disparu en vingt ans. Si ce rythme se maintenait la moitié de la forêt mondiale aura entièrement disparue en 200 ans (cf Les Quatre Saisons, n° 135, juil.-août 2002). Voilà bien, diront certains, des élucubrations d'intellectuels qui ne nous concernent pas. En Haute Loire et en Ardèche, les forêts ne disparaissent pas ; bien au contraire, elles prolifèrent (souvent sous forme de peuplements artificiels de Douglas) à la suite de la déprise agricole. Et puis dans 200 ans... après nous le déluge. Et que pouvons-nous faire à propos des forêts amazoniennes ? ce n'est pas notre affaire. Pourtant, même là, nous pouvons influer, par nos choix de consommateurs, sur l'importation des bois exotiques (tecks, cipo, etc...), qui constituent encore l'essentiel des bois utilisés pour la construction (portes, fenêtres, etc...), alors que les bois français sont largement suffisants et adéquats. Et quelle économie d'énergie dans le transport pour des matériaux lourds comme les bois !

Ce qu'il est important de comprendre, c'est que les économies d'énergie ont une infinité de facettes et de possibilités dans notre vie de tous les jours. Pour en revenir au problème des éoliennes et des sources d'énergies, puisque de toute façon il faut produire de l'énergie, le principe de base, vital pour notre avenir et surtout celui de nos enfants, est la diversification des sources. Pas les œufs dans le même panier : pas de tout nucléaire, pas de tout hydroélectrique, pas de tout thermique, pas de tout électrique, pas du tout éolien dans un pays bien sûr. Mais une multitude de formes dispersées dans l'espace, en favorisant les sources qui peuvent se renouveler, disponibles en de multiples lieux (vent, eau, bois, soleil) et non concentrées et fragiles (centrales), en évitant la pollution consécutive (visuelle, chimique, physique, etc...), afin de répondre à des besoins énergétiques préalablement réduits au minimum par les économies d'énergies. Une bonne qualité de vie ne signifie pas dépenser beaucoup, avec l'obligation consécutive de gagner beaucoup. On peut être heureux avec peu, bien choisi, la qualité plutôt que la quantité, un peu de bon Fin-Gras plutôt que beaucoup de vache folle. Actuellement, ceci est une option qui dépend du caractère et de la mentalité de chacun. Dans les décennies qui viennent, ce ne sera plus un choix mais une nécessité absolue.

Michel Bournaud.

3. Lettre d'Alain Cabannes

Monsieur le Président des Amis du Mézenc,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre réflexion collective à propos des éoliennes, que j'ai trouvée très riche et pertinente.

Depuis 18 mois, notre communauté de communes essaie de faire avancer un projet de développement maîtrisé de l'éolien sur notre territoire. Cela passe à notre avis par :

1. la fixation d'une limite acceptable par nos paysages, que nous avons fixé à 10 éoliennes sur notre territoire qui va de St André-en-Vivarais à Mars
2. une analyse paysagère très fouillée pour intégrer les éoliennes
3. une forte implication de la collectivité locale dans le choix des sites et dans la concertation avec la population.

Avec l'apport technique de Christian Maillebouis et de l'association Polénergie, nous avons présélectionné 9 sites que nous avons soumis au débat, et nous venons de faire notre choix sur un site prioritaire et 2 de secours.

4. le traitement de la question dans un cadre intercommunal, ce qui a deux avantages : un choix de sites plus large, et pas de concurrence entre les communes pour percevoir la taxe professionnelle.

Lors de nos nombreux débats publics, j'ai entendu avec plaisir un argument "citoyen" : "face aux grands problèmes de la planète, nous avons peu de moyens d'action à notre niveau. Accepter des éoliennes, c'est une action positive pour lutter contre l'effet de serre et le gaspillage des ressources de la planète". Nous avons bien l'intention de promouvoir aussi les économies d'énergie (en commençant par les bâtiments publics) et les autres énergies renouvelables (surtout le bois et le soleil). Bois, vent, soleil, ressources que notre plateau possède en abondance et qu'il utilise peu. C'est une excellente

orientation d'aménagement du territoire de valoriser de telles ressources.
Je suis à votre disposition pour apporter à votre association toutes informations et participer à tous débats sur ce sujet. J'en profite pour vous féliciter de votre excellent travail et pour votre bulletin toujours passionnant.

4. Nimby, ou la colère des lieux. Christian Maillebouis, Polénergie (07 Aubenas)

Une récente enquête sur la perception de l'énergie éolienne dans notre pays[1] montre que l'industrie éolienne y est plébiscitée. Ainsi nous y apprenons, entre autres, que la quasi-unanimité des Français (95 %) et des riverains des parcs éoliens (98 %) sont favorables au développement de l'énergie éolienne en France. Malheureusement sur le terrain, à proximité des zones pressenties pour l'installation d'un futur parc éolien, des groupes d'opposition naissent et investissent les médias donnant à leur propos une caisse de résonance nullement en relation avec leur importance numérique sur les lieux mêmes.
Certes, l'objection de ces groupes ne s'étend généralement pas à l'ensemble de la filière éolienne, mais seulement à un projet spécifique. « Partout, mais pas ici ! » est leur cri d'effroi. Pour étayer leur position, des arguments sont puisés dans différents registres. Je laisse ici ceux que je qualifie de subtils (influences des « infrasons » sur les vers de terre ; effets du rythme des pales, proche de la fréquence cardiaque, sur les mammifères : homme, bétail, gibier, etc. ; rupture du réseau Hartmann ; perturbations souterraines des réseaux aquifères ; qualités mortifères des bétons de fondation, etc.) sur lesquels il est impossible d'apporter une réponse crédible et étayée. Par contre sur les questions pragmatiques (émission sonore, impact sur l'avifaune, approche économique, crédibilité des Energies Renouvelables face à l'énergie nucléaire, etc.) déjà étudiée soit en France, soit surtout à l'étranger, les réponses sont claires, précises et souvent incontestables et très favorables à l'énergie éolienne.
Il n'en reste pas moins qu'un malaise plus profond, jamais énoncé en tant que tel, se cache derrière ce flot de contestation : le syndrome « NIMBY[2] ».
La définition de ce phénomène, de plus en plus présent dans nos sociétés modernes qui privilégient les libertés individuelles sur le bien commun, est relativement simple. Il englobe grossièrement toutes les pratiques sociales d'opposition à l'implantation (ou l'extension) d'installation de nature industrielle seulement pour des raisons de modifications, réelles, prévisibles ou supposées, de son proche environnement. Dans ce mouvement d'opinion, les avantages locaux priment toujours sur l'intérêt global.
Ici, je n'aurai pas l'outrecuidance d'analyser exhaustivement ces phénomènes sociaux complexes[3] qui peuvent atteindre des dimensions populaires hors du commun et qui sont parfois très justifiés. Je me contenterai d'évoquer certains aspects paradoxaux de ce syndrome rapportés aux projets éoliens en France.
Le fort taux d'acceptabilité de l'énergie éolienne dans la population française, et la quasi-unanimité sur la nécessité de l'énergie électrique démontre que l'opposition au parc éolien est de nature essentiellement « NIMBY ». Dans ces mouvements d'opposition au parc éolien, la frange d'objection radicale « Ni Ici, Ni Ailleurs » est dérisoire et n'existe souvent qu'en désespoir de cause pour obtenir une accréditation ultime, moins égocentrique que la position « NIMBY » initiale.
La typologie de ces opposants est assez bien connue. En milieu rural, les populations agricoles sont les plus réceptives à des projets éoliens. À l'inverse, les « rurbains » qui partagent leur existence entre la campagne (repos, loisirs de pleine nature, lieu de retraite, etc.) et la ville (activités culturelles ou professionnelles, origines, études, etc.) sont les plus réticents. Ce rapide classement a été révélé par Chantal Laumonier et Jean-Paul Flori[4] lors de leur enquête dans un village audois accueillant un parc éolien. Ces deux sociologues avaient alors réparti la population étudiée en deux catégories antinomiques : les « campagnards » et les « naturalistes ». Cette typologie s'appuyait essentiellement sur le critère du lieu de vie principal et finalement du type d'organisation de vie communautaire sous-tendue. Une forte intégration villageoise semble favoriser l'implantation d'un parc éolien qui heurte l'individualisme esthétique des « naturalistes »…
Par ailleurs, on doit constater qu'une certaine dimension culturelle intervient dans la cristallisation du phénomène anti-éolien. L'abondance des moulins à vent dans le paysage batave a probablement favorisé l'implantation des éoliennes sur le littoral de la mer du Nord. Par ailleurs, une seconde étude portant sur le parc éolien de Plouarzel en Bretagne accrédite cette idée. L'implantation d'éoliennes dans cette région où depuis toujours la force du vent est recherchée pour naviguer et où la verticalité des constructions (phares, mats, etc.) est coutumière, semble plus facile qu'ailleurs. À l'opposé, dans les zones où une forte et longue tradition militante (Corse, Larzac, etc.) a déjà forgé un environnement social particulier, très sensible et contestataire, l'installation d'un parc éolien peut réveiller d'anciennes ruptures sociales se cristallisant autour d'un syndrome « NIMBY », faute d'arguments critiques et objectifs sur la technique éolienne.
La thèse récente de Bruno Charlier[5] sur les conflits environnementaux en France

---

[1] Voir *Synthèse du sondage sur la perception de l'énergie éolienne en France*, ADEME, Paris, 2002. Ce sondage fut réalisé en janvier 2002 par l'ADEME avec l'institut DEMOSCOPIE, sur un échantillon représentatif de 2500 personnes en France métropolitaine et un suréchantillon dans l'Aude, premier département éolien de France, auprès de 300 riverains des communes d'implantation des sites éoliens et des communes limitrophes.

[2] Pour : « Not In My Back Yard » (Pas dans mon jardin).

[3] Pour une analyse plus fine voir le site http://environnement.wallonie.be. Voir « Le syndrome NIMBY » dans *2001 Plus…*, Ministère de l'Equipement, des Transports et du Tourisme, Paris, 1993. Voir *Environnement et société* n°18 intitulé « NIMBY : comment gérer les conflits d'implantation », SEED, Fond. univ. luxembourgeoise, Arlon, Belgique, 1997.

[4] Voir C. Laumonier et J.-P. Flori, « L'implantation d'une centrale éolienne vue par les riverains. Analyse sociologique et technique. Exemple du site de Sallèles-Limousis » dans *Les Cahiers du CSTB* de nov. 2000, 30 p. Cette étude avait fait l'objet d'un premier compte rendu de 4 pages dans *CSTB Magazine* de mai-juin 2000. www.cstb.fr.
Soc. Environt Territoire, Univ[5] Voir Bruno Charlier, *La défense de l'environnement : entre espace et territoire. Géographie des conflits environnementaux déclenchés en France depuis 1974.* Thèse Doct. Géogr.,

depuis 1974 montre aussi que d'autres phénomènes influent sur la dynamique des oppositions. Une forte corrélation existe entre les conflits naissants et les activités économiques dominantes. Sans entrer dans les détails, disons que ce chercheur a bien mis en évidence qu'entre autre la vocation résidentielle mesurée par le rapport entre résidences principales et secondaires, est déterminante dans la prévision de réaction à un quelconque projet d'aménagement. Dans le cas des parcs éoliens, cela est flagrant et nous ramène insensiblement à la densité relative entre « campagnards » et « naturalistes » : plus ces derniers sont présents dans la population rurale et plus les risques de réaction « NIMBY » d'envergure seront réels.

L'explication réside surtout dans les capacités de mobilisation des médias par les différents groupes sociaux en présence. Pour exister et s'imposer, tous les groupes de pression doivent impérativement s'appuyer sur les médias pour relayer leur revendication locale auprès de l'administration. Comme dans les autres luttes sociales, une couverture médiatique régulière, avec des actions spectaculaires qui mobilisent de nombreux journalistes, sont des éléments de succès pour les groupes « NIMBY ». Or, la grande proportion des classes sociales supérieures dans ces « naturalistes » anti-éoliens favorise cette pénétration médiatique. De plus, l'argument principal porté par ces nymbistes, c'est-à-dire la protection des paysages, thème de plus en plus à l'honneur dans nos sociétés industrialisées, émeut positivement les journalistes. À l'opposé, la forte majorité « campagnarde » pro-éolien, moins introduite dans le monde médiatique, se trouve ainsi déconsidérée et se voit peu à peu dépossédée de sa légitimité numérique.

Le paradoxe de cette situation est que le levain de cette opposition « NIMBY » est toujours un défaut initial d'information venant des promoteurs du parc éolien. Comme dans de nombreux projets d'aménagement, un manque de communication laisse envisager des vices cachés et favorise les mobilisations. Dans le cas des parcs éoliens, nous retrouvons cette forte exigence de concertation en amonts de tous projets : près de 70 % des Français souhaiteraient une consultation des habitants des communes concernées sur le choix des lieux d'implantation. Or les promoteurs éoliens négligent cette réalité, ne réservant leur attention qu'aux maires des communes sollicitées. En milieu rural où les rumeurs circulent plus vite que le vent, il est absurde de croire qu'on peut mener un projet de ce type dans un certain anonymat. Cela ne fait que renforcer les méfiances naturelles pour les « *estrangers* » et apporter du crédit aux messages « NIMBY ».

Lab.. Pau, 1999. http://www.univ-pau.fr/RECHERCHE/SET/

Au terme de ces pensées, nous percevons le défi de notre société occidentale. Son rythme de consommation énergétique est suicidaire à plus ou moins long terme. Pourtant des solutions techniques existent pour repousser les échéances, mais elles ont du mal à percer dans notre quotidien. Étrangement, au cœur de nos campagnes, de nombreux projets éoliens soulèvent des oppositions de type « NIMBY ». Si on peut reconnaître à ces mouvements un rôle légitime et toujours nécessaire de contre-pouvoir face à des industriels, éoliens ou non, peu soucieux de l'intérêt commun, on doit malgré tout s'interroger sur le fondement réel de ces groupes. Notre société a développé un monde rural bicéphale. L'exode rural a favorisé la venue de riches « Ru. Ro.[6] » mobiles qui n'admettent aucun changement dans les lieux qu'ils ont investis jusqu'à plusieurs dizaines de km de leur résidence. Qu'un projet de parc éolien pointe avec l'agrément, voire l'indifférence, des gens du *païs* et se soulèvent des associations de défense du paysage très circonstancielles et localement peu représentatives. Si le paysage est une « *manière d'exprimer le lien qui unit une société à son espace et à la nature* »[7], nul doute que celui-ci ne soit pas compris et légitimement porté par ces associations élitistes. L'égoïsme de ces anti-éoliens est flagrant. Ces populations aisées, à la consommation énergétique au-dessus de la moyenne nationale, prônent des mesures conservatrices qui amèneront inévitablement une transformation radicale[8] de leur environnement chéri dans quelques dizaines d'années. Mais, ils ne seront sûrement plus là pour le voir ayant porté ailleurs leur quête d'absolu qu'ils oublient si vite dans leur quotidien citadin…

6 Pour Rurbains Rouspéteurs. La forte concentration de ces « Ru.Ro. » plus fortunés que la plupart des autochtones est problématique pour la ruralité. Elle se traduit par une inflation des prix de l'immobilier au-dessus de la réalité économique locale et l'impossibilité aux nouvelles générations villageoises d'y accéder, augmentant ainsi l'exode rural, le vieillissement et la « masculinisation » de nos campagnes, etc…

7 Voir Thierry Joliveau, « La gestion paysagère de l'espace rural : questions, concepts, méthodes et outils » dans *Rev. Géogr. Lyon*, vol 69, 4/94.

8 Soit par l'abandon de nos montagnes par ceux qui y vivent au quotidien, soit simplement par la modification climatique induite par notre consommation énergétique.

****

Notes de lecture

Trois romans de Marcel BOURRETTE sont réédités à « La Fontaine de Siloé (Les chants de la Terre), constituant une Chronique ardéchoise de la région de St Agrève. Il s'agit de :

1. *Le village sans clocher*

C'est l'histoire de l'installation et de la vie d'une jeune institutrice venant de la vallée, fraîche émoulue de l'école, à Beauvert, hameau protestant de St Jean Roure, au tout début du siècle. La vie des habitants d'alors, leurs rapports avec la nouvelle institutrice, «étrangère » remplaçant une personne compétente qui avait toujours beaucoup de réussites au certificat d'étude, son intégration progressive, au point qu'elle finit par épouser un fils du pays, tout cela est décrit avec beaucoup de précisions et de délicatesse.

2. *La maison des veuves.*

La suite du précédent roman. Cette fois ce sont les relations entre familles protestantes et catholiques qui sont décrites. Les difficultés traditionnelles sont exacerbées par un mariage entre deux membres de ces familles, les questions d'héritage et de politique locale. Toutes ces oppositions sont décrites avec énormément de tact par un homme qui n'est pas croyant mais cherche toujours à comprendre et expliquer.

3. *Tout renaîtra.*

Ce troisième roman traite plus spécialement de la vocation de résistance des protestants du plateau pendant la dernière guerre. Il se termine par une note d'espoir après la libération, d'où le titre.